J

22.11.1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS./ 5257022 / Dossier 393

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 062001U21C2

Etablissement : INSTIT PROV SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES
RUE DE LA BRUYERE,151
6001 MARCINELLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
XO Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques - Promotion sociale
adresse complète : rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
n° de matricule : 5.257.022
n° de téléphone : 071/43.55.73

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 062001U21C2 (3)

Actualisation des connaissances

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1... pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1... pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

X (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de .1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de .1.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de .1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de .1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

Annexe 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu;
- promouvoir une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes de formation émamant des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette formation s'adresse principalement à des personnes ayant un engagement professionnel ou demandeuses d'emploi, qui désirent reprendre des études en vue d'une qualification professionnelle.

La finalité de cette formation est d'actualiser les connaissances générales acquises, de remettre en confiance les personnes par rapport à leur capacité d'apprentissage.

Cette formation vise prioritairement des personnes souhaitant obtenir une nouvelle qualification en soins infirmiers, mais est aussi ouverte à toute personne qui se réoriente vers d'autres formations complémentaires dans le secteur social ou paramédical, mais de même niveau.

En résumé, les finalités sont donc :

- Une RECONCILIATION avec l'apprentissage.
- Une REMISE A NIVEAU en Français (Expression écrite et orale) et en Sciences.
- Une ACQUISITION DE METHODES de travail.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Sont admis comme étudiants réguliers, les personnes faisant la preuve par un titre de l'enseignement professionnel secondaire du deuxième degré ou de CPSI, de capacités correspondant au niveau des cours de français et de mathématique de la troisième année de l'enseignement professionnel secondaire inférieur. En outre, les candidats retenus témoigneront d'une motivation suffisante pour entamer ce type de formation à visée professionnelle.

Annexe 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPE OU DE REGROUPEMENT

il est souhaitable de ne pas aller au-delà de vingt étudiants par groupe.

PROGRAMME DES COURS

EXPRESSION ECRITE ET ORALE (60 h)

- développer une maîtrise élémentaire du français oral et écrit en vue d'une insertion sociale et professionnelle;

- donner ou redonner le goût d'apprendre, la maîtrise de nouvelles connaissances par des outils pédagogiques adéquats.

Les étudiants ne viennent en général pas pour apprendre la langue en elle-même. Ils participent au cours pour pouvoir communiquer, acquérir une autonomie, être capables de prendre une place dans la vie professionnelle ou sociale.

INITIATION SCIENTIFIQUE (60 h)

- Revoir les notions élémentaires dans des matières telles que la chimie, la biologie, la physique et les mathématiques en vue de permettre aux étudiants d'aborder des études ultérieures du niveau de l'enseignement secondaire complémentaire ou technique.

Il s'agit, à partir de situations concrètes, d'introduire les notions élémentaires permettant de comprendre des phénomènes plus complexes qu'ils rencontreront dans le cadre des cours théoriques et pratiques. De même, il est nécessaire que le public visé puisse se réapproprier des notions essentielles de vocabulaire technique.

RELATIONS HUMAINES (40 h)

- Rendre chacun capable de comprendre les différents types de relation qu'il établit dans son environnement socio-professionnel en vue d'un mieux-être individuel et collectif.

Il s'agira de prendre en compte le vécu pour identifier les comportements et permettre à chacun de choisir ceux qu'il veut modifier. Tantôt, on mettra l'accent sur le développement d'habiletés générales comme l'expression de soi et l'évolution dans les groupes; tantôt on abordera les problèmes interpersonnels attachés à des rôles spécifiques ou à certains contextes comme le travail ou la famille.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

EXPRESSION ECRITE ET ORALE (60 h)

- A l'issue des 60 périodes, l'élève sera capable de lire, écrire et exprimer oralement et par écrit des idées personnelles.

RELATIONS HUMAINES (40 h)

- A l'issue des 40 périodes, l'élève sera capable d'identifier certains de ses comportements et d'y repérer ce qui facilite l'expression de soi et la relation à autrui ou ce qui constitue un obstacle à celles-ci.

INITIATION SCIENTIFIQUE (60 h)

- A l'issue des 60 périodes, l'élève sera capable de maîtriser les notions de base en physique, en chimie, en mathématiques et en biologie et d'en faire une application.

Le seuil de réussite est fixé à 60%

Annexe 6.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Enseignants.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

le 8 février 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Inspection de l'Enseignement
de Promotion Sociale

Régime 1.

Réf. : 393 U 062001U21C2
Objet : concerne le dossier pédagogique de l'unité de formation

UF pér./niveau	**"Actualisation des connaissances"** 200p (160+40) - sec.trans.sup.-
Etablissement	Inst.Prov.Sup.Sc.soc.& péda.- 5.257.022 - Marcinelle -
Réseau	off.subv.

A3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes.

Il me paraîtrait souhaitable de ne pas se fonder,dans un dossier pédagogique, sur un argument tel que la dotation de périodes alors que des motifs pédagogiques pourraient être négligés.

A4. Fixation des Capacités terminales.

Le degré de maîtrise de ces capacités doit être précisé (par ex. en marge de tolérance d'erreurs ou en pourcentage ...)

J.LISON
Inspectrice.